

L'an deux mil vingt et un et le 26 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes (en raison des recommandations COVID19), sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe

Présents : THIEL Damien, ROBIN Denis, TEODOSIO Fanny, GALL Pascal, GIROUX Céline, BELVO Patrice, GUERARD Sylvie, HENOT Christophe, HINSCHBERGER Fabrice, MAUL Ludovic, RAISON Denis, COURRIER François

Absents excusés : MAILLOT Frédéric, GILLES Jean-François

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Fabrice

Les convocations ont été adressées le 20 mars 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.1) Comptes administratifs budgets communal et eau – comptes de gestion
- (7.1) affectation des résultats 2020
- (7.1) budget communal 2021
- (7.1) budget de l'eau 2021
- (3.6) Nomination des lieux-dits
- (9.1) Motion de soutien à Pierre MUEL

**01/2021: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DE L'EAU M49**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2020 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	39 297.50 €
- Recettes :	57 543.40 €
- Résultat reporté de :	38 417.89 €
Soit un <b>excédent</b> de	56 663.79 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	20 806.43 €
- Recettes :	28 453.84 €
- Résultat reporté de :	-8 099.84 €
Soit un <b>déficit</b> de	- 452.43 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €
Soit un <b>déficit</b> de	0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 56 663.79 € de la manière suivante :

- Au compte 1068 la somme de 452.43 €
- En report à nouveau la somme de 56 211.36 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Damien THIEL, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**02/2021: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL M14.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2020 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	229 610.51 €
- Recettes :	296 106.19 €
- Résultat reporté de :	73 864.04 €
Soit un <b>excédent</b> de :	140 359.72 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	169 113.59 €
- Recettes :	387 509.83 €
- Résultat reporté de :	- 141 530.07 €
Soit un <b>excédent</b> de :	76 866.17 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	88 740.99 €
- Recettes :	40 000,00 €
Soit un <b>déficit</b> de :	- 48 740.99 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 28 125.18 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter

- le résultat de fonctionnement de 140 359.72 € en report à nouveau compte 002 (excédent de fonctionnement)
- Le résultat d'investissement de 76 866.17 € en report à nouveau compte 001 (excédent d'investissement)

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Damien THIEL, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**03/2021: (7.1) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M14 2021.**

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 442 242.61 €  
- Recettes : 442 242.61 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 316 838.01 €  
- Recettes : 316 838.01 €

Délibération prise à l'unanimité.

**04/2021 : (7.1) BUDGET PRIMITIF DE L'EAU M49 2021.**

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 112 832.36 €  
- Recettes : 112 832.36 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 66 367.87 €  
- Recettes : 66 367.87 €

**05/2021: (3.6) DENOMINATION DE VOIE.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de définir une dénomination où se trouvent des habitations présentant des difficultés à trouver

Le Conseil Municipal retient le nom de Chemin de la Chapelle  
et de Chemin du Grand'Pré

Délibération prise à l'unanimité.

**06/2021: (9.1) Motion de soutien à Monsieur MUEL Pierre, maire de Marieulles.**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur François GROSDIDIER, Président de la fédération des Maires de la Moselle concernant l'agression de Monsieur MUEL Pierre, Maire de MARIEULLES-VEZON

Le Conseil Municipal soutien Monsieur MUEL Pierre en prenant la motion ci-jointe

Délibération prise à l'unanimité.

**MOTION DE SOUTIEN A L'EGARD  
de Monsieur Pierre MUEL, Maire de Marieulles-Vezon**

Le conseil municipal condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime, Pierre MUEL, Maire de la commune de Marieulles-Vezon

Son véhicule personnel, stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'éteindre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement

L'ensemble des membres du conseil municipal de la commune de LORRY-MARDIGNY tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable.

A travers cette motion, le conseil municipal, entend démontrer son indéfectible soutien à Monsieur MUEL Pierre

Cet acte est un véritable traumatisme pour tous les élus.

Le Conseil Municipal

Signatures

HARDY Philippe

THIEL Damien

GILLES Jean-François

ROBIN Denis

COURIER François

GALL Pascal

MAILLOT Frédéric  
(Absent excusé)

BELVO Patrice

GIROUX Céline

GUERARD Sylvie

HENOT Christophe

HINSCHBERGER Fabrice

MAUL Ludovic

RAISON Denis

TEODOSIO Fanny